

CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

RAPPORT THEMATIQUE DETAILLE
SUR LES ECOSYSTEMES DES FORETS
MADAGASCAR

Veuillez fournir des détails sur le présent rapport

Partie contractante	MADAGASCAR
Correspondant national	
Nom complet de l'institution:	Ministère des Eaux et Forêts
Nom et titre de l'administrateur responsable:	Mme ANDRIATSI LAVO, Directeur Général
Adresse:	B.P. 243 101 Antananarivo Madagascar
Téléphone:	261 20 22 411 49/ 261 20 22 411 55
Fax:	261 20 22 304 88
Courrier électronique:	
Administrateur responsable du rapport national (si différent du premier)	
Nom et titre de l'administrateur responsable:	Pr. RAKOTOVAO Lala Henriette Coordonnateur de la CDB
Adresse:	Centre National de Recherche sur l'Environnement (CNRE) Fiadanana B.P. 1739 - 101 Antananarivo Madagascar
Téléphone:	261 20 22 256 06
Fax:	261 20 22 643 16
Courrier électronique:	rakotovao@antana.ird.mg
Signature	
Signature de l'administrateur chargé de la soumission du rapport national:	Mme Rakotovao Lala H. 
Date de soumission:	14 Mai 2001

Veuillez donner des informations sommaires sur le processus par lequel ce rapport a été préparé, y compris les types d'intervenants qui ont participé activement à la préparation du présent rapport ainsi que sur le matériel utilisé à cette occasion

- Réunion de travail entre le personnel technique de la Direction Générale du Ministère des Eaux et Forêts en relation avec les Directions Régionales
- contact avec les personnes ressources
- dépouillement des informations disponibles au niveau de la Direction générale des Eaux et Forêts (banque des données)
- compilation des réponses issues des contacts et questionnaires distribués

Diversité biologique des forêts
Décision IV/7. Diversité biologique des forêts

1. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article aux décisions associées? Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes des recommandations?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
2. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
3. Votre pays a-t-il évalué l'état et l'évolution de la diversité biologique des forêts et procédé à l'identification des options possible de conservation et d'utilisation durable des forêts? (Décision IV/7, paragraphe 12)					
a) non					
b) évaluation en cours (donnez des détails ci-dessous)					X
c) évaluation terminée (donnez des détails ci-dessous)					
d) pas pertinent					

Un Département de planification et de suivi évaluation existe à toutes les agences d'exécution mettant en œuvre le programme environnemental. Ce programme développe les principes décrits dans la mise œuvre de la Convention de la Biodiversité.

Trois thèmes ont été choisis en ce sens :

- endémisme
- menace d'extinction
- habitat

Des indicateurs ont été mis au point à cette fin.

Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition	
4. Votre pays a-t-il fait appel à une forme d'assistance par le biais de mécanismes financiers pour des projets qui encouragent la mise en œuvre du programme de travail axé sur la diversité biologique des forêts. (Décision IV/7, paragraphe 7)	
a) non	
b) oui (donnez des détails ci-dessous)	X

Pour mettre en œuvre le programme de travail axé sur la diversité biologique des forêts, le Gouvernement a fait appel à l'appui financier de la Banque Mondiale et du Grant Environmental Fund

Élément I du programme de travail : approche et intersectoriel des écosystèmes, intégrant la conservation et l'utilisation durable de la diversité des forêts, en considérant les implications sociales et culturelles

5. Votre pays a-t-il identifié des méthodologies pour valoriser l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts dans une approche holistique de la gestion durable des forêts à un niveau national? (Programme de travail, paragraphe 13)	
a) non	
b) évaluation en cours (donnez des détails ci-dessous)	X
c) évaluation terminée (donnez des détails ci-dessous)	
d) pas applicable	

Pour mettre en œuvre la Politique Forestière, le mot d'ordre a été la participation et la responsabilisation des différents acteurs concernés par la gestion durable des ressources forestières. Divers outils de gestion sont en main pour réaliser ces nouveaux modes de relation avec les différents intervenants entre autre la mise en place de la gestion participative des forêts.

Un décret a été promulgué dans cette optique.

6. Votre pays a-t-il des méthodologies pour promouvoir l'intégration de la connaissance traditionnelle des forêts dans la gestion durable de celles-ci, conformément à l'article 8(j)? (Programme de travail, paragraphe 4)

a) non	
b) évaluation en cours (donnez des détails ci-dessous)	X
c) évaluation terminée (donnez des détails ci-dessous)	
d) pas applicable	

Un atelier regroupant les tradipraticiens a été organisé par l'Office National pour l'Environnement. Une composante appelée Recherche Environnementale Finalisée et Valorisation de la Biodiversité a préparé un texte réglementaire sur le droit à la propriété industrielle axé sur la gestion des ressources naturelles entre autre les ressources forestières.

7. Votre pays a-t-il encouragé la coopération à tous les niveaux, conformément aux articles 5 et 16 de la Convention concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques des forêts ? (Programme de travail, paragraphe 15)?

a) non	
b) évaluation en cours (donnez des détails ci-dessous)	X
c) évaluation terminée (donnez des détails ci-dessous)	
d) pas applicable	

Le département ministériel des Eaux et Forêts a ses antennes régionales à travers l'île. De même presque toutes les agences d'exécution du Plan Environnementale Phase II ont aussi leurs antennes régionales selon les besoins des différents acteurs au niveau régional.

8. Votre pays a-t-il encouragé le partage des informations techniques et scientifiques pertinentes sur les réseaux à tous les niveaux, concernant les zones forestières protégées et les modalités de tous les types d'écosystèmes de forêts ? (Programme de travail, paragraphe 17)

a) non	
b) évaluation en cours (donnez des détails ci-dessous)	X
c) évaluation terminée (donnez des détails ci-dessous)	
d) pas applicable	

Le volet communication, information-formation dispose des matériels adéquats pour publier les informations nécessaires à la bonne marche du secteur forestier.

Élément 2 du programme de travail : Analyse exhaustive des répercussions des activités humaines sur la diversité biologique des forêts et évaluation des moyens pour atténuer leurs influences néfastes.

9. Votre pays a-t-il favorisé des activités afin d'améliorer la compréhension des effets positifs et négatifs des activités humaines sur les écosystèmes des forêts des gestionnaires de l'aménagement du territoire, des hommes politiques, des scientifiques et tous les autres intervenants pertinents ? (Programme de travail, paragraphe 29)?

a) Activité minimaie	
b) évaluation en cours (donnez des détails ci-dessous)	X
c) évaluation terminée (donnez des détails ci-dessous)	
d) pas applicable	

Le Ministère des Eaux et Forêts dispose des résultats de l'Inventaire Ecologique Forestier National pour pouvoir améliorer la diffusion de la réglementation en vigueur aux fins de gestion durable des ressources forestières.

10. Votre pays-a-t-il développé des activités pour réunir des expériences de gestion et les informations scientifiques indigènes et autochtones, que ce soit au niveau national ou local, de façon à partager les approches et les outils qui permettent d'améliorer les pratiques appliquées dans les forêts par rapport à la diversité biologique des forêts ? (Programme de travail, paragraphe 30)?

a) Activité minimale	
b) évaluation en cours (donnez des détails ci-dessous)	X
c) évaluation terminée (donnez des détails ci-dessous)	
d) pas applicable	

Des études de filière ont été entreprises dans le cadre de la réalisation du projet financé en majorité par la Banque Mondiale et le GEF. Il s'agit actuellement de mettre en œuvre le plan de valorisation de ces produits forestiers.

11. Votre pays-a-t-il favorisé des activités dans le but de fournir des options afin de minimiser l'impact négatif des activités humaines, et d'encourager les influences positives de ces dernières, sur la diversité biologique des forêts ? (Programme de travail, paragraphe 31)?

a) Activité minimale	
b) évaluation en cours (donnez des détails ci-dessous)	X
c) évaluation terminée (donnez des détails ci-dessous)	
d) pas applicable	

Une cellule environnementale a été mise en place dans divers ministères sectoriels appliquant le décret de la Mise en Comptabilité des Investissements à l'Environnement (MECIE).

12. Votre pays-a-t-il encouragé l'impact des espèces exotiques nuisibles à la diversité biologique des forêts ? (Programme de travail, paragraphe 32)?

a) non	
b) évaluation en cours (donnez des détails ci-dessous)	X
c) évaluation terminée (donnez des détails ci-dessous)	
d) pas pertinent	

Il faut connaître qu'il y a encore un vide juridique quant aux dispositions à prendre en cas d'introduction des espèces étrangères. Toutefois, lors de l'élaboration de la Stratégie Nationale pour la Gestion de la Biodiversité, diverses activités ont été proposées pour minimiser l'impact de ces espèces exotiques en question.

13. Votre pays-a-t-il identifié des moyens et des mécanismes pour améliorer l'identification et accorder la priorité à la recherche d'activités liées à l'influence des activités humaines, en particulier concernant la gestion des forêts, sur la diversité biologique des forêts ? (Programme de travail, paragraphe 33)?

a) Activité minimale	
b) évaluation en cours (donnez des détails ci-dessous)	X
c) évaluation terminée (donnez des détails ci-dessous)	
d) pas pertinent	

Le Département de la Recherche Forestière et Piscicole existe déjà depuis plusieurs années. Des actions de recherche ont été exécutées à la demande du Ministère des Eaux et Forêts.

L'Office National de l'Environnement a également institué la composante de la Recherche Environnementale Finalisée qui a pour mission de capitaliser les acquis en matière de recherche environnementale.

14. Votre pays possède-t-il des résultats de recherche et des rapports de synthèse se rapportant aux connaissances traditionnelles et scientifiques pertinentes sur des points clés de la diversité biologique des forêts. Si c'est le cas, ces outils ont-ils été diffusés le plus largement possible ? (Programme de travail, paragraphe 34)?	
a) non	
b) quelques rapports pertinents, mais non distribués	X
c) de nombreux rapports qui devraient être plus largement diffusés (veuillez préciser ci-dessous)	
d) pas applicable	

15. Votre pays-a-t-il préparé des études de cas afin d'évaluer l'impact des incendies et des espèces exotiques sur la diversité biologique des forêts et leurs influences sur la gestion des écosystèmes des forêts et de la savane ? (Programme de travail, paragraphe 35)?	
a) non, veuillez indiquer ci-dessous si c'est parce que vous manquez d'études de cas ou s'il y a d'autres raisons	
b) oui, veuillez indiquer ci-dessous votre avis sur l'utilité de la préparation de ces études de cas afin de développer une meilleure compréhension du problème, ou une meilleure gestion des réponses.	X

Les études de cas sont tout à fait nécessaires pour développer une meilleure compréhension du problème.

Élément 3 du programme de travail : Méthodologie permettant de poursuivre l'élaboration de critères et indicateurs relatifs à la diversité biologique des forêts

16. Votre pays-a-t-il évalué les expériences acquises lors de processus régionaux identifiant des éléments communs et des lacunes dans les initiatives et les indicateurs visant à améliorer la diversité biologique des forêts ? (Programme de travail, paragraphe 43)?	
a) Activité minimale	
b) évaluation en cours (donnez des détails ci-dessous)	X
c) évaluation terminée (donnez des détails ci-dessous)	
d) pas pertinent	

D'une centaine d'indicateurs, une trentaine ont été retenus après l'évaluation lors de la Commission pour le Fonds de l'Environnement.

17. Votre pays-a-t-il mené des études sur la taxonomie et des inventaires au niveau national qui pourraient servir d'évaluation de base de la diversité biologique des forêts ? (Programme de travail, paragraphe 43)?	
a) Activité minimale	
b) évaluation en cours (donnez des détails ci-dessous)	X
c) évaluation terminée (donnez des détails ci-dessous)	
d) pas pertinent	

L'Inventaire Ecologique Forestier National a permis d'effectuer des études sur la taxonomie et les inventaires au niveau national.

LIGNES DIRECTIVES POUR LES RAPPORTS THÉMATIQUES DÉTAILLÉS SUR LES ÉCOSYSTÈMES DES FORÊTS

La présentation proposée ci-après pour la préparation du rapport thématique détaillé sur le système des forêts, est constituée d'une série de questions, fondées sur les éléments de la Décision IV/7 de la Conférence des Parties, et destinées aux Parties contractantes. Les réponses à ces questions aideront les Parties contractantes à évaluer la mesure dans laquelle elles s'acquittent de leurs obligations au titre de la Convention, et permettront à la Conférence des Parties de déterminer l'état de mise en oeuvre de la Convention. Le libellé des questions s'inspire le plus possible de celui de la décision.

Les questions sont de nature simple, pour en faciliter l'analyse. Dans la plupart des cas, il suffit de répondre en cochant simplement la ou les cases appropriées. 1/ Chaque série de questions est suivie d'une case pour des observations. Les Parties contractantes y sont invitées à donner une réponse plus détaillée aux questions. 2/ C'est ici que se présente l'occasion de définir des succès ou des obstacles particuliers. La case peut servir en particulier à identifier les cas où aucune mesure n'a été prise ou lorsque l'obligation n'a été remplie qu'en partie en raison de l'insuffisance de ressources ou d'un besoin d'assistance, et non pas d'une décision délibérée de ne pas donner suite à une obligation particulière.

Les informations fournies par les Parties contractantes n'ont pas pour but d'établir une hiérarchie entre pays en fonction des progrès faits dans l'application de la Convention.

Afin de faciliter l'analyse et la synthèse des informations contenues dans les rapports, les répondants sont invités à s'assurer que les renseignements supplémentaires présentés dans cette case sont directement liés aux questions précédentes et sont aussi succincts que possible. Aucune limite de longueur n'est imposée aux réponses mais les Parties devraient être en mesure de donner des informations utiles et adéquates en une ou deux pages au maximum par point.

À la fin du document, les répondants ont la possibilité de signaler tous les points pertinents à la mise en oeuvre de la Convention qui n'ont pas été couverts par les questions. Le Secrétaire exécutif serait heureux de recevoir toute autre observation sur le caractère adéquat des questions, les problèmes rencontrés pour y répondre, et toute autre recommandation sur la façon dont ces lignes directrices pourraient être améliorées.

Il est recommandé que les Parties contractantes invitent un vaste éventail d'intervenants intéressés à participer à la compilation des informations présentées dans ce rapport, afin d'assurer une démarche participative et transparente. Une case est prévue pour l'identification des groupes participants.

Les Parties contractantes sont invitées à soumettre leurs deuxièmes rapports nationaux, établis selon cette forme de présentation, au Secrétaire exécutif avant le 15 mai 2001. Elles sont invitées à envoyer par la poste un exemplaire original signé et une copie électronique sur disquette ou par courrier électronique. Une version électronique du présent document sera envoyée à tous les correspondants nationaux et elle sera également disponible sur le site web de la Convention, à :

<http://www.biodiv.org>

Les rapports nationaux dûment remplis, et toutes observations éventuelles, devraient être envoyés à l'adresse ci-après:

1/ Si vous pensez que pour mieux refléter le contexte, il est nécessaire de cocher plus d'une case, faites-le. Dans ce cas, nous vous invitons à fournir des informations supplémentaires dans la case située à la fin de la série de questions.

2/ Vous êtes libre de joindre des informations complémentaires à toute question.

Le Secrétaire exécutif
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Centre du commerce mondial
393 rue St. Jacques ouest, bureau 300
Montréal, Québec
H2Y 1N9 Canada

Fax: (+1 514) 288 6588
Courrier électronique: Secretariat@biodiv.org

Veillez fournir les détails ci-après sur l'origine du présent rapport

Partie contractante	
Correspondant national	
<i>Nom complet de l'institution:</i>	
Nom et titre de l'administrateur responsable:	
<i>Adresse:</i>	
<i>Téléphone:</i>	
<i>Fax:</i>	
<i>Courrier électronique:</i>	
Administrateur responsable du rapport national (si différent du premier)	
Nom et titre de l'administrateur responsable	
<i>Adresse:</i>	
<i>Téléphone:</i>	
<i>Fax:</i>	
<i>Courrier électronique:</i>	
Signature	
<i>Signature de l'administrateur chargé de la soumission du rapport national:</i>	
<i>Date de soumission:</i>	